

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
dont représentés : 1
Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 9

Date de la convocation

10/05/2022

Date d'affichage

20/05/2022

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 090-200069060-20220524-2022_002_2-AU

Belfort
Levrault

Séance du : 17 mai 2022 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur, Mairie de Rougemont-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Membres absents : L. BROS-ZELLER, N. CASTELEIN, J. CHIPAUX

Procuration : N. CASTELEIN à D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : D. VALLVERDU

Décision du bureau n°2022-002

Objet : Scolaire – subventions aux coopératives scolaires

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°001-2020 du 13 février 2020 concernant les dotations scolaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande de l'école de St Germain le Châtelet selon courriel en date du 7 avril 2022, relative à une participation financière de 243 € pour le festival Cirk'Ô markstein le 21 juin,
- la demande de l'école Lhomme de Giromagny selon courriel en date du 1^{er} mai, pour une classe découverte Poney pour la classe de Mme Rausher, pour un montant de 887,25 €,

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 243 € à l'école de St Germain le Châtelet,

DECIDE d'octroyer une subvention de 887,25 € à l'école Lhomme de Giromagny.

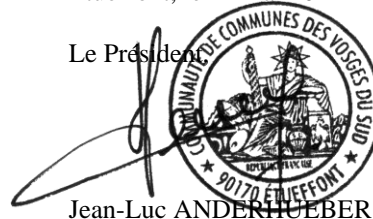
Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Étueffont, le 24 mai 2022

Le Président



Jean-Luc ANDERHUEBER.